

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET LA REGULATION DE L'EAU (INONDATION ET SECHERESSE)

4.3.1 : PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : EAU, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, BIODIVERSITE PERIMETRE : ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE – SYNDICATS DE BASSIN VERSANT PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Le territoire est couvert par des zones humides qui ont tendance à disparaître faute de gestion et protection adaptées. Leurs avantages sont pourtant multiples : accueil d'une riche biodiversité, régulation des sécheresses et des inondations, dépollution des eaux, stockage de carbone, etc.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les milieux (bocages, zones humides...) et la biodiversité qu'ils accueillent Préserver les ressources en eau et les sols Assurer l'eau en quantité et en qualité 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Actions réalisées par les syndicats de bassin versant Identification des zones humides et des cours d'eau dans le PLUi		
Contenu de l'action	<p>➤ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p>➤ ACTION PONCTUELLE</p> <p>Portage CMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer et sensibiliser pour comprendre les enjeux liés à ces milieux : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus (pourquoi protéger – séquence ERC – les réglementations existantes) - Diffuser les bonnes pratiques ➤ Définir un stratégie zones humides dans les zones d'activités : <ul style="list-style-type: none"> - Réviser et mettre à jour les inventaires – lien avec action 4.2.3 - Etablir un règlement spécifique (non constructibles, non équipable en PV, protection de la zone, etc.) ➤ Mettre en place les outils réglementaires assurant la protection des zones humides et des cours d'eau (mise en place de la séquence ERC) ➤ Travail sur une stratégie d'entretien des fossés et des bords de route avec les communes <p>Portage Syndicats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller les agriculteurs afin de lutter contre l'érosion, le ruissellement et les pollutions diffuses <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des outils d'accompagnement - Organiser des journées d'échange et de démonstration de matériels - Former les agriculteurs ➤ Protéger, restaurer les cours d'eau et gérer les milieux <ul style="list-style-type: none"> - Rétablir la continuité écologique et sédimentaire - Restaurer les cours d'eau et zones humides pour répondre aux enjeux (qualité et quantité) ➤ Présenter les actions menées dans le cadre de la stratégie territoriale de bassin versant auprès de l'EPCI (commission Transitions écologique et énergétique) une fois par an 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLUi	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'axe 4	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : TTC – 0.05 ETP (en lien avec les syndicats de bassin versant) <u>Supports</u> : espaces verts, bâtiments – 0.01 ETP chacun + communes <u>Associés/informés</u> : développement économique	Syndicats de bassin versant, communes, entreprises	Collectivités territoriales, scolaires, grand public, entreprises, agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	15 000 € (stratégie zones humides en ZA) – 2026 10 000 € (stratégie fossé et bords de route) - 2027 Soit 25 000 €		
Financement	Région, Agence de l'Eau, OFB, fonds européens, fonds vert		
Echéance calendrier et	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'actions de communications	CMC	6	
Nombre d'actions de sensibilisations	CMC	6	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET LA REGULATION DE L'EAU (INONDATION ET SECHERESSE)

Mise en place de la stratégie zones humides en ZA	CMC	Réalisée
Nombre de zones humides protégées en ZA (%)	CMC	100
Mise en place de la stratégie	CMC	Réalisée
Nombre d'actions réalisées sur les zones humides	Syndicats	3
Nombre d'actions réalisées sur les cours d'eau	Syndicats	3
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
<p>Mesures ERC :</p> <p>(E) Identifier les possibilités de mettre en place des baux agro-environnementaux sur le territoire (pour restaurer, protéger et/ou assurer le maintien des zones humides notamment)</p> <p>(E) Lutter contre les espèces envahissantes</p> <p>(E) Limiter et encadrer les réserves d'eau collinaires, qui ne résolvent pas forcément le problème de la ressource et du cycle de l'eau sur le long terme (se rapporter aux SDAGE ET SAGE qui peuvent fournir des conditions ou éléments adaptés au contexte local)</p> <p>(R) Limiter les arrosages et les parcelles irriguées</p>	<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</p>	